



Objet : exercice du droit de réponse à un article de presse

Lettre recommandée

Bruxelles, le 8 août 2019

Monsieur,

Je soussignée, Fiona Chau, agissant en tant que Représentante spéciale (f.f.) pour les Affaires économiques et commerciales de Hong Kong auprès de l'Union européenne entends, par la présente, faire usage du droit de réponse suite à un article paru à la page 12 du Figaro du 5 août 2019, intitulé « Jean-Pierre Cabestan : «La Marge de manœuvre de Xi Jinping est étroite » », mettant directement en cause le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong et sa police, que je représente.

Votre article du 5 août 2019, page 12, « Jean-Pierre Cabestan : «La Marge de manœuvre de Xi Jinping est étroite » » contient des commentaires qui ne sont tout simplement pas vrais.

Le « projet de législation sur les extraditions » ne se serait appliqué qu'aux crimes les plus graves, passibles d'une peine d'emprisonnement minimale de sept ans. Il est faux de dire que les crimes politiques seraient tombés sous le coup de ce projet de législation. En effet, elle n'aurait pas changé la disposition de la loi actuelle s'opposant précisément à l'extradition pour tout crime présumé lié à des convictions ou affiliations politiques. Le projet de loi prévoyait que toute demande provenant d'une juridiction avec lequel nous n'avons pas d'accord de remise nécessiterait un processus strict avant que nous puissions décider s'il était possible d'y répondre favorablement. Des négociations pour un accord de remise seraient entamés, basés sur le cas en question et comportant des garanties suffisantes. La demande n'aurait pu être traitée tant que cet accord n'aurait pas été conclu et

/autorisé

A l'attention du directeur du Figaro,
Monsieur Marc Feuillée
Le Figaro
14, Boulevard Haussmann
75009 PARIS
France

autorisé par la Cheffe de l'Exécutif, et aurait pu alors être examinée par nos tribunaux de droit coutumier (« Common Law »). Cela dit, le projet de loi a été suspendu pour une durée indéterminée et est donc « mort ».

Il est complètement faux de dire que des agents de police de la Chine continentale ont rejoint les rangs des agents de police de Hong Kong. Il s'agit là d'une autre rumeur infondée qui court et qui sème la confusion et le conflit dans la société. Les agents de police de Hong Kong sont des résidents permanents de Hong Kong qui sont sous le contrôle du Commissaire de Police de Hong Kong, et de personne d'autre.

C'est aussi une invention de prétendre qu'il y a une collusion entre la police et des éléments criminels. Un incident impliquant des membres présumés de la triade dans une gare a entraîné l'arrestation rapide de 24 auteurs présumés (à la date du 7 août) et des enquêtes sont en cours. Les personnes qui commettent des actes de violence seront traduites en justice.

Hong Kong est confronté à une période difficile alimentée par la violence de la foule qui se nourrit d'insinuations et de demi-vérités. Nous espérons que tous ceux qui prétendent être au courant de ce qui se passe à Hong Kong veilleront à s'assurer de la justesse de leurs dires avant d'ajouter encore plus d'incertitude à une situation déjà grave.

Dès lors, je vous saurais gré de veiller à ce que Le Figaro diffuse l'intégralité de ma réponse et ce, en vertu de l'article 13 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Fiona Chau

Représentante spéciale (f.f.) pour les Affaires
économiques et commerciales de Hong Kong
auprès de l'Union européenne